

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL
DE L'ACTION SOCIALE
DU 17 OCTOBRE 2024**

MEMBRES PRÉSENTS À LA SÉANCE :

Mme Caroline ACQUAVIVA, Mme Roselyne BEAL,
Mme Ghislaine BOUVIER, M. Jacques BLANCHIN, M. Pascal CHARMOT,
Mme Laurence DU VERGER, Mme Renée BRUYERE, Mme Marie-
Hélène DANIEL, Mme Christel DUPONT, M. Pierrick JANNIN.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme Corinne DE LAVISON BERNARD donne pouvoir à M. Jacques
BLANCHIN, Mme Miriam WIATR donne pouvoir à Mme Caroline
ACQUAVIVA

ABSENTS EXCUSES :

M. Yohann HACHANI

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS du jeudi 27 juin 2024.....	3
Point d'information	3
9. Bilan d'activité 2023 de la Maison des Familles	3
RESSOURCES HUMAINES.....	12
2. Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique	12
3. Adhésion au contrat-groupe d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et approbation de la convention de gestion administrative des dossiers de sinistre par le CDG69	13
4. Renouvellement de l'adhésion au dispositif du CDG69 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique.....	14
5. Création d'un emploi permanent sur le cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux pour la résidence Beau Séjour.....	17
PETITE ENFANCE.....	20
6. Barème de participations familiales des crèches Gardelune et Clair de Lune	20
7. Les projets d'établissement et le règlement de fonctionnement des crèches Gardelune et Clair de Lune21	
POINT D'INFORMATION	22
8. Convention CAF - bonus trajectoire 2025	22

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de M. CHARMOT.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du CCAS du jeudi 27 juin 2024

M. LE PRÉSIDENT.- Bonsoir à tous. Nous allons passer à l'approbation du procès-verbal.

S'il n'y a pas de remarque, je le mets aux voix.

Le compte rendu du Conseil d'administration du CCAS du jeudi 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Point d'information

9. Bilan d'activité 2023 de la Maison des Familles

Mme ROSIER-ROUSSET.- Bonsoir. Je vais vous présenter le bilan d'activité de la Maison des Familles.

L'année 2023 a été marquée par un développement confirmé de la Maison des Familles avec un enrichissement de l'offre et des partenariats, par une professionnalisation progressive de l'accueil. La Maison des Familles est devenue encore plus en 2023 un lieu ressource et d'orientation. Les usagers viennent à la fois chercher du soutien, du réconfort mais aussi des informations diverses et variées sur ce qui se fait sur la ville, de l'écoute et souvent des solutions. Nous avons de plus en plus de personnes orientées par différents acteurs locaux (Mairie, Métropole, différentes structures sur la commune).

Le gros changement concerne la dématérialisation des chèques famille qui se font en ligne. J'y reviendrai.

Mme DU VERGER.- Vous parlez des partenaires, ce sont principalement des associations ?

Mme ROSIER-ROUSSET.- Ce sont des associations, partenaires institutionnels, partenaires prestataires. Pour toute la programmation de la Maison des Familles ce ne sont quasiment que des partenariats pour la programmation permanente et la programmation mensuelle.

M. LE PRÉSIDENT. - Je profite de cette interruption dans la présentation pour évoquer un point important concernant une perturbation possible liée à la présence de M. ALLEG ce soir. Il est actuellement avec nous, mais pourrait devoir partir à tout moment en raison des sollicitations liés aux alerte inondations dans le Rhône.

Comme vous le savez, Tassin la Demi-Lune a été relativement épargnée par cet épisode fâcheux. Cependant, certaines communes voisines, comme Brignais, Chaponost, Givors ou Grigny, sont durement touchées, avec des situations catastrophiques. Par exemple, Brignais a dû évacuer tout son centre-ville, complètement submergé.

Face à ces drames, nous apportons notre soutien autant que possible aux villes concernées et coordonnons des actions pour les aider. Nous pensons très fort à leurs habitants, pour qui cette période doit être extrêmement difficile."

Mme ROSIER-ROUSSET.- Un petit rappel sur les objectifs de la Maison des Familles.

C'est un service municipal rattaché au Centre Communal d'Action Sociale avec quatre services. On la présente souvent comme une bulle de bienveillance ouverte à tous depuis juillet 2019. C'est vraiment un lieu d'accueil inconditionnel de chacun, un lieu d'écoute, de soutien dans les différentes étapes de la vie, de la petite enfance jusqu'au grand âge.

Nous proposons une offre qui permet un accompagnement de chacun, qui vise à renforcer le lien social, le lien entre les membres de la famille, le lien entre les usagers ; régulièrement des échanges conviviaux et intergénérationnels se font au travers de la programmation avec aussi un rôle de prévention des conflits, de l'épuisement, etc.

Donc, une équipe diversifiée, à la fois des agents municipaux, des bénévoles et des partenaires.

Les agents municipaux :

- La référente accueil, Odile LANDRON qui est là depuis janvier 2020.
- Une responsable, moi-même, depuis fin 2021.
- Un agent d'entretien depuis décembre 2021.

En 2023 nous avons 21 bénévoles contre 16 en 2022 qui contribuent à l'animation de la Maison des Familles, qui agissent à la fois sur la programmation et sur l'aide aux devoirs.

Et nous avons des partenaires nombreux, associatifs, institutionnels, prestataires et souvent locaux.

La Maison des Familles propose une programmation principalement pour prendre soin de soi et de sa vie relationnelle. Nous avons trois principaux blocs :

Les consultations en rendez-vous individuel avec des professionnels à des tarifs préférentiels. En 2023, nous avons huit professionnels (psychologues, médiatrices familiales, avocates en droit de la famille, éducatrice spécialisée).

Les usagers peuvent suivre des consultations au sein de la Maison des Familles et sont donc acteurs de leurs démarches.

Nous avons une programmation permanente gratuite, sur rendez-vous, notamment pour l'accompagnement pour des démarches administratives, numérique, etc.

Et nous avons une programmation mensuelle à la carte, gratuite, sur inscription.

Les trois axes principaux notamment de la programmation mensuelle sont : bien grandir, bien vivre et bien dans son quotidien.

- ↳ Bien grandir : des actions de soutien à la parentalité.
- ↳ Bien vivre : soutien au couple et aux aidants, la thématique du handicap, l'avancée dans l'âge, la santé, l'alimentation. On connaît de plus en plus d'actions autour de la relaxation. Ce sont vraiment des thématiques très diverses.
- ↳ Bien dans son quotidien : Accompagnement dans les démarches juridiques, budgétaires, fiscales, numériques, de l'aide aux démarches administratives, etc.

Les chèques famille : En 2023, la dématérialisation des chèques famille nous a permis de délivrer 1 612 chèques famille contre 1 322 en 2022. Les usagers faisaient leur demande sur le portail citoyen de la ville. Les agents de la Maison des Familles instruisaient les demandes et les usagers recevaient leur chèque famille par mail.

Il y a eu l'élargissement de la tranche d'âge des enfants concernés. Ce n'était plus à partir de six ans mais de trois ans. Donc, les chèques famille pouvaient être destinés à tous les parents qui avaient des enfants dès trois ans jusqu'à 17 ans habitant Tassin la Demi-Lune.

En 2023, la Maison des Familles a participé à l'organisation et à la mise en œuvre des événements seniors comme la semaine bleue. Nous avons pu inscrire 340 participants aux différents événements de la semaine et à la sortie à Chambéry. Les inscriptions se font à la Maison des Familles. Et ce sont aussi les colis de Noël avec à peu près 600 colis.

La Maison des Familles a piloté également l'opération colis solidaires. Nous avons pu proposer un atelier de décoration des sacs de ces colis solidaires avec des jeunes en refus scolaire anxieux d'Halppy Care avec leur éducatrice, qui étaient venus un après-midi décorer les sacs, préparer des petits mots "Joyeuses fêtes". 110 colis ont été ainsi remis à des personnes en difficulté, des personnes vulnérables.

La Maison des Familles a accueilli plusieurs stagiaires dont deux futurs conseillers conjugaux et familiaux et une sophrologue qui était en fin d'études, que nous avons accompagnée, qui était supervisée par une

sophrologue professionnelle et à qui nous avons permis de faire une ou deux séances au sein de la Maison des Familles.

Mme DU VERGER.- Pour la remise des colis solidaires, comment étaient identifiées les personnes qui les ont reçus ? Ce sont des personnes qui se présentaient ou c'est vous qui les avez identifiées par le CCAS ou autres ?

Mme ACQUAVIVA.- Nous avons identifié les personnes. Il y avait les bénéficiaires de la Conférence Saint-Vincent-de-Paul, les femmes qui étaient dans des logements d'urgence, les familles ukrainiennes, la Maison Louise, le Groupe d'Entraide Mutuelle et les Chalets de Montcelard. En fonction du nombre de colis que nous avons nous redispatchons entre toutes ces personnes.

Mme ROSIER-ROUSSET.- La fréquentation de la Maison des Familles est en progression constante. Nous avons pu accueillir 1 688 visiteurs. Ce sont vraiment des visiteurs, c'est complètement hors programmation, hors consultation avec les professionnels, etc. Ce sont juste les personnes qui sont entrées dans la Maison des Familles. Nous en avons eu 923 en 2022.

25 % venaient pour des renseignements et 22 % pour soit une prise de rendez-vous, soit une inscription à un atelier proposé par la Maison des Familles.

90 % viennent pour un motif relevant de la Maison des Familles dont 15 % au sujet des chèques famille.

Nous avons deux collègues du Service Petite Enfance qui sont dans les murs de la Maison des Familles : la coordinatrice petite enfance et la responsable du Tassin Info Famille qui reçoit toutes les familles qui cherchent un mode de garde. Donc, nous avons régulièrement des personnes qui viennent aussi pour ces rendez-vous là ou qui nous appellent pour des informations sur la petite enfance.

Au niveau de l'accueil téléphonique nous avons eu presque 1 500 appels contre 722 en 2022 avec des pics en juin et en septembre, 43 % pour les prises de rendez-vous, les inscriptions, 18 % pour les renseignements. 91 % sont pour des sujets qui relèvent de la Maison des Familles dont 21 % au sujet des chèques famille puisque nous les distribuons de manière dématérialisée de mars à fin septembre et 9 % pour le Service Petite Enfance.

Nous avons des demandes et des appels très divers et variés. Nous avons aussi bien l'usager qui va nous appeler parce qu'il cherche un médecin traitant ou une dame de ménage qu'une personne qui va nous appeler parce qu'il y a des problèmes au sein de sa famille, qui va nous demander des précisions sur l'offre de la Maison des Familles, des informations sur la ville. Nous avons régulièrement de nouveaux arrivants qui cherchent des activités, ce qu'il se fait sur la commune pour eux, pour

les enfants. Et puis encore quelques personnes qui entrent dans le lieu en nous disant : "Je passais devant, qu'est-ce que vous faites, qu'est-ce que vous proposez ?"

Les consultations avec des professionnels en individuel, en toute confidentialité : Nous avons eu 119 rendez-vous en consultation individuelle contre 135 en 2022. 90 % sont des Tassilunois.

63 % sont des consultations psychologiques. Nous avons une psychologue pour tout petit et enfant, une psychologue pour adulte et une psychologue plutôt sur les questions liées à l'avancée en âge.

13 % sont des rendez-vous avec une éducatrice spécialisée.

Nous avons également la médiatrice familiale qui intervient avec 28 séances contre 29 en 2022.

S'agissant de la programmation permanente, en 2023 nous avons professionnalisé la permanence d'accompagnement dans les démarches en ligne avec l'association AMELY. C'est un salarié de cette association qui tient ces permanences tous les vendredis matin. Il a reçu 160 usagers contre 186 en 2022. 92 % étaient Tassilunois.

Nous avons aussi les permanences d'aide aux démarches administratives assurées par les bénévoles de la Maison des Familles et les bénévoles du centre social. 112 personnes ont été reçues contre 95 l'année d'avant.

Nous avons les permanences d'accompagnement à l'utilisation des écrans. Ce sont vraiment les personnes qui viennent avec leur tablette, leur smartphone ou leur ordinateur portable, qui demandent à être accompagnées sur l'utilisation de ces outils. C'est du sur-mesure. C'est un bénévole/un usager avec des demandes qui peuvent être très différentes. Nous avons eu 140 rendez-vous contre 70 en 2022.

Nous avons également un gros partenariat avec France Alzheimer, des séances aidant/aidé, avec un espace d'échange. Soit l'aidant en profite pour prendre un petit moment de répit et laisse l'aidé pendant cette séance, soit ils sont ensemble. Il y a eu 32 séances. Ce sont des petits comités avec trois, quatre personnes en moyenne.

Ce sont aussi des ateliers mémoire pour les aidés, pour les aidants et les ex-aidants. Nous avons eu 14 séances parce que cela a commencé en septembre 2023.

Et nous avons l'atelier Remue-méninges du centre social qui vient faire cet atelier au sein de la Maison des Familles avec 46 séances et une moyenne de quatre participants.

Toujours dans la programmation permanente, nous avons le conciliateur de justice qui reçoit au sein de la Maison des Familles. Ses permanences sont souvent pleines. 108 personnes ont été reçues dont 64 Tassilunois contre 77 en 2022.

Nous avons également la permanence d'accompagnement juridique et fiscal. C'était une nouveauté en 2023. C'est une ex-notaire qui propose soit des rendez-vous téléphoniques, soit en présentiel aussi bien pour une explication de texte qu'un bail, un contrat. Elle apporte ses compétences pour les usagers qui la consultent sur tous les domaines sur lesquels renseigne un notaire.

La permanence pour les démarches en ligne et l'aide au logement : Elle se fait avec une collègue du service logement de l'action sociale qui a reçu 36 usagers contre 32 en 2022.

Le bus de l'UDAF qui stationne une fois par mois le long de la mairie, avenue Charles de Gaulle : six usagers reçus dont deux pour des situations d'endettement. Il y en avait eu huit en 2022.

L'accompagnement vers un emploi choisi : c'est une coach professionnelle bénévole qui reçoit les personnes qui sont soit en reconversion professionnelle, soit des mamans qui se sont arrêtées de travailler qui veulent de nouveau repartir vers la vie active, soit des personnes qui ont été licenciées qui ont besoin de rebondir. En 2023, trois dossiers ont été suivis (deux femmes, un homme) contre 11 en 2022.

L'aide aux devoirs : Pour l'année scolaire 2022-2023 nous avons eu 17 enfants qui venaient un soir par semaine. À partir de septembre 2023 nous avons eu huit enfants car nous avons fait le choix de garder les mêmes enfants les deux soirs d'aide aux devoirs (mardi soir et jeudi soir) avec nos bénévoles.

Mme DU VERGER.- Y a-t-il suffisamment de bénévoles ?

Mme ROSIER-ROUSSET.- Oui.

Mme DU VERGER.- Avez-vous refusé des enfants ?

Mme ROSIER-ROUSSET.- Nous avons pris en fonction du nombre de bénévoles que nous avons. Ce sont les écoles qui nous fléchait les enfants. Et quand les enfants n'avaient plus besoin d'être accompagnés, parce que l'idée était de pouvoir être suffisamment autonome pour ensuite faire les devoirs tout seul, nous recontactons l'école en disant que nous avons une place qui s'était libérée.

Donc, il n'y avait pas de refus en tant que tel. Nous essayions d'être équitables entre les écoles avec autant d'enfants par école.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela étant, il est vrai que la question de l'accompagnement aux devoirs se pose véritablement au niveau de l'école avec l'équipe enseignante qui sait identifier les enfants qui pourraient en avoir besoin et qui est la première à pouvoir agir sur ce champ de l'aide aux devoirs qui est prise aussi en charge dans tous les moyens qu'offre l'État dans le cadre de l'Éducation Nationale pour faire ce type temps d'aide aux devoirs. Je sais aussi qu'il y a depuis longtemps le Centre Social qui fait cela également.

Je le dis parce que ce sont des choses qu'il faut un peu repositionner ou remettre dans le contexte, la Maison des Familles n'a pas particulièrement vocation à agir sur la question de l'aide aux devoirs. Sa mission est ailleurs au titre de tout ce qu'elle a vocation à faire quand il s'agit d'accompagner dans les étapes de la vie les familles de la petite enfance jusqu'au grand âge et beaucoup moins, si on pousse le raisonnement jusqu'au bout, sur la question de l'aide aux devoirs qui est un autre environnement et une autre dimension de la prise en charge de l'enfant dans sa scolarité, c'est moins l'objectif de la Maison des Familles, ou dans le cadre du suivi scolaire par les parents.

Mais cela a le mérite d'exister et d'être très ciblé avec les écoles, ce qui est sans doute plus efficace, d'avoir le ciblage de l'enfant qui à un moment donné pourra bénéficier de ce moyen-là avec les bénévoles.

Mme ACQUAVIVA.- Les bénévoles de la Maison des Familles avaient des difficultés avec certains enfants qui nous étaient envoyés par les écoles. C'étaient des élèves qui avaient de vraies difficultés. Les bénévoles n'étaient pas forcément outillés pour accompagner au mieux les enfants.

M. LE PRÉSIDENT.- Il y avait une limite de maîtrise de la question du travail scolaire qui doit si possible produire un effet positif.

Mme DU VERGER.- J'ai terminé ma carrière professionnelle en école, il y a beaucoup d'enfants que les familles ne peuvent pas faire travailler, par manque de capacité ou de temps. De ce fait, c'est vrai que des accueils comme cela sont intéressants.

M. LE PRÉSIDENT.- Mais on atteint aussi sans doute la limite de la même façon que les parents peuvent avoir des difficultés liées à leur propre savoir, à leur capacité à traiter de sujets scolaires, à pouvoir apporter une aide à la compréhension des exercices au travail, à l'organisation de la pensée, etc. Il n'empêche que pour ces enfants ou ces familles le meilleur endroit pour pouvoir être accompagné est sans doute avec les enseignants parce qu'il y a vraiment une méthodologie, une approche métier professionnelle qui est beaucoup plus pertinente et les bénévoles au bout d'un moment sont en difficulté.

Mme ACQUAVIVA.- C'est ce qu'ont dit les bénévoles, qu'ils étaient pour certains en difficulté pour accompagner ces enfants.

Mme ROSIER-ROUSSET.- S'agissant de la programmation mensuelle, nous avons accueilli en 2023 1 065 personnes contre 565 en 2022.

Je passe aux nouveautés. Vous avez eu deux événements grand public délocalisés à L'Atrium. En octobre, nous avons pu proposer la conférence grand public sur les troubles du neurodéveloppement avec les docteurs Olivier REVOL et Pierre-Adrien THEVENET en salle Marivaux qui était pleine, puis le spectacle sur la non-violence ordinaire le 18 novembre en lien avec la journée internationale des droits des femmes.

Les événements récurrents ayant particulièrement du succès sont :

- Les matinées bien-être qui sont intergénérationnelles, avec les familles, parents/enfants ; des séances de sophrologie, de relaxation qui sont plébiscitées.
- Les goûters lecture à la veille des vacances scolaires qui sont aussi intergénérationnels avec des bénévoles seniors spécialisés dans la lecture des histoires aux tout petits.
- Les ateliers du type fabrication de paniers pour la chasse aux œufs, le cadeau de fête des mères, tous les ateliers créatifs et souvent parents/enfants.
- Systématiquement pour la fête de la musique on propose un spectacle musical pour les tout petits.
- Halloween qui devient incontournable.
- Les ateliers collectifs destinés aux aidants de plus de 60 ans qui ont été également redemandés.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis moins séduit par Halloween.

Mme ACQUAVIVA.- Pourtant cela cartonne. C'est très plébiscité.

Mme ROSIER-ROUSSET.- Quelques chiffres sur les participants qui viennent à la programmation mensuelle :

37 % ont plus de 65 ans, 36 % entre 40 et 65 ans, 27 % ont moins de 40 ans (on les retrouve plus dans les événements petite enfance).

86 % sont Tassilunois.

66 % sont déjà venus à la Maison des Familles quand ils se rendent sur un événement.

Nous avons de manière générale beaucoup plus de femmes que d'hommes qui se rendent à la Maison des Familles. Sur les événements cela représente 75 % de femmes et 21 % d'hommes.

37 % souhaitent voir les matinées bien-être réitérées.

Nous avons eu de nouveaux partenariats locaux en 2023 avec le centre de santé Halppy Care qui intervenait à la fois sur des conférences ou des ateliers collectifs et il y avait également le coupon de prise en charge du forfait de coordination qu'on proposait à certains parents.

Au niveau de la Maison des Familles nous étions plus au niveau du repérage mais nous avons fait la passerelle avec les familles qui avaient besoin d'être accompagnées auprès d'Halppy Care et ce coupon permettait de prendre en charge le premier forfait qui n'est pas

remboursé par la Sécurité Sociale dans le cadre d'un parcours coordonné pour enfants concernés.

Nous avons travaillé sur notre collaboration avec L'Atrium puisque nous avons présenté deux grands événements délocalisés.

Je vous ai déjà parlé de l'association AMELY, la professionnalisation de la permanence numérique avec quelqu'un de pointu qui peut bien répondre aux demandes des usagers.

Également, l'association tassilunoise Club Loisirs et Amitié pour la programmation de l'été, juillet-août. Nous avons fait une programmation estivale en direction plutôt d'un public senior mais qui était ouverte à tous, qui a bien fonctionné, avec différents événements, aussi bien des ateliers que des conférences comme une projection de film. Cela avait très bien marché.

Et puis l'association tassilunoise AOL (les Ateliers de l'Ouest Lyonnais). Nous avons passé une convention. Ce sont des artistes qui se réunissent et qui peignent des tableaux. Ils nous prêtent leurs tableaux que nous exposons dans la salle d'accueil de la Maison des Familles, qu'ils viennent changer tous les mois et ensuite nous mettons ces tableaux dans la résidence Beau Séjour. Cela permet de valoriser leur travail. C'est un peu dans le même état d'esprit que la Maison des familles. Ce sont des artistes qui se réunissent pour créer du lien. Il n'y a pas de professeur.

M. LE PRÉSIDENT.- Merci beaucoup.

Il y a eu des questions au fil de l'eau mais est-ce qu'il y a éventuellement encore des questions ou des observations ? En tout cas, nous pouvons noter qu'il y a une progression significative de la fréquentation et de la pertinence de cette offre, nous le voyons au travers du nombre de personnes qui s'inscrivent sur différentes actions, animations.

Il peut y avoir des choses sur lesquelles nous pourrions nous interroger.

Il y en a une sur le bus point conseil parce que nous avons eu huit participants l'année d'avant, six cette année. Est-ce le bon mode alors qu'il y a un vrai sujet pour l'accompagnement budgétaire pour les gens qui sont en difficulté dans leur gestion budgétaire car que cela entraîne de nombreuses conséquences ? Est-ce le bon moyen ? Est-ce la bonne adresse ?

Mme DU VERGER.- Et puis il y a le problème de la communication. Comment communiquer ?

M. LE PRÉSIDENT.- C'en est un. C'est vrai que c'est très peu. C'est plus que confidentiel. Nous traitons pourtant de sujets qui ont des conséquences dans la vie de tous les jours sur ce sujet de la gestion du budget et des difficultés pour certaines familles à ne pas se mettre en difficulté car cela peut jouer sur les loyers, les charges, l'électricité, les

défauts de paiement et ainsi de suite puis derrière, après, sur de nouvelles prises à charge parce qu'il faut accompagner les familles, faire des aides ponctuelles, des aides d'urgence, etc.

En tout cas, nous voyons que la Maison des Familles a trouvé sa place et que l'équipe qui est présente sait intéresser les usagers, les habitants et sans doute se sentent-ils tous bien accueillis.

RESSOURCES HUMAINES

2. Actualisation du cadre tarifaire, réglementaire et organisationnel de certaines missions pluriannuelles proposées par le CDG69 dans le cadre d'une convention unique

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour information, nous avons délibéré hier au Conseil municipal sur les dossiers que nous voyons là. C'est leur transposition puisque ce sont des modalités de gestion de certains aspects réglementaires et organisationnels. Bien sûr que ces sujets concernent tous les agents de la collectivité, donc forcément ceux qui sont salariés du CCAS comme les autres sont salariés de la Ville.

Je passe au rapport. Les missions pluriannuelles proposées par le CDG69 concernent la médecine préventive, la médecine statutaire et de contrôle, l'inspection, hygiène et sécurité.

Ce sont des conventions de trois ans qui arrivent à échéance. Il faut les renouveler pour début 2025 pour trois ans jusqu'en 2027.

Les tarifs ont été revus pour deux des trois missions un peu à la hausse compte tenu de l'inflation mais aussi de coûts de fonctionnement liés en partie aux besoins d'attractivité sur certains métiers. Pour le Centre de Gestion cela coûte un peu plus cher de mener ces missions.

Et puis une mission fait l'objet d'ajustements réglementaires par l'application de règles et de modalités de fonctionnement qui s'imposent comme, par exemple, dans la médecine préventive ou l'inspection.

Voilà pour l'essentiel sachant que nous voyons que la médecine préventive passe de 80 € par agent à 87 € pour la charge supportée par la collectivité dans le cadre de cette convention.

La médecine statutaire passe de 0,030 % de la masse salariale à 0,0327 %.

Et pour l'inspection, hygiène et sécurité il n'y a pas de changement tarifaire mais un ajustement réglementaire dans les modalités de fonctionnement de cette prestation d'inspection, d'hygiène et de sécurité.

Ceci exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver de bénéficier des missions de la convention unique proposées par le cdg69 conformément à l'annexe 1 jointe à la présente délibération ;
- Approuver les évolutions tarifaires, réglementaires et organisationnelles par l'actualisation des conventions des missions pluriannuelles pour 3 ans soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2027 ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer l'annexe 1 et les nouvelles conventions spécifiques ;
- Charger Monsieur le Président d'inscrire les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

3. Adhésion au contrat-groupe d'assurance contre les risques financiers liés au régime de protection sociale du personnel et approbation de la convention de gestion administrative des dossiers de sinistre par le CDG69

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes là dans des domaines que vous connaissez sans doute, qui font partie de la vie des entreprises : prévoyance, risque décès, accident du travail, longue maladie et maladie longue durée.

Ce sont quatre risques qui sont assurés dans le cadre du contrat avec le CDG qui concerne nos fonctionnaires territoriaux sachant que le principe pour les collectivités est l'auto-assurance, donc lorsqu'il arrive un problème, en dehors de ces risques couverts par un contrat d'assurance, pour tous les autres risques qui ne sont pas parmi ces quatre la collectivité s'auto-assure, c'est-à-dire que quand le risque survient c'est la collectivité qui paie. Sinon, là, nous avons un contrat et c'est l'assurance qui paie.

Nous avons choisi de retenir quatre risques :

- Le risque décès. Il est évident que cela coûterait bien cher.
- L'accident du travail.
- La longue maladie.
- La maladie longue durée.

L'assureur choisi par le Centre de Gestion est la société CNP assurances qu'il décide de garder comme assureur.

Pour les garanties, il se trouve que la gestion de notre contrat dans le contrat général d'assurance géré par le Centre de Gestion, le contrat de notre collectivité, a présenté des résultats plus satisfaisants, en tout cas l'équilibre risque/garantie a été meilleur, donc ce contrat voit son coût diminuer. Nous passons d'une cotisation de 5,98 % à désormais 4,79. Cela fait quand même un peu plus de 1,20 %. Cela fait 20 % moins cher.

Le taux est réparti comme sur le tableau : 0,23 % pour le décès, 2,66 pour accident et maladie contractée dans le cadre du service et ensuite 1,90 % pour longue maladie et maladie de longue durée.

Puis il y a une partie de frais de gestion qui représente 0,24 %. Ce n'est pas le risque, c'est la gestion globale du contrat par le CDG. C'est une cotisation annuelle distincte de la cotisation pour risque.

Ceci exposé, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver les taux des prestations négociés pour le CCAS de Tassin la Demi-Lune par le cdg69 dans le contrat-cadre d'assurance groupe ;
- Adhérer au contrat-cadre d'assurance groupe à compter du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2028 pour garantir le CCAS de Tassin la Demi-Lune contre les risques financiers des agents affiliés au régime CNRACL dans les conditions définies ci-avant ;
- Autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer le certificat d'adhésion avec le cdg69 et CNP Assurances, de même que tout autre document nécessaire à cette adhésion et tout avenant éventuel ;
- Approuver les frais relatifs à la gestion des dossiers de sinistres par le cdg69 (0.24 %) et autoriser Monsieur le Président du CCAS à signer la convention correspondante dont le modèle figure en annexe.

Y a-t-il des questions ou des observations ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

4. Renouvellement de l'adhésion au dispositif du CDG69 de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- Concernant ce rapport, il y a un ensemble d'objectifs du dispositif :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes.
- Protection et accompagnement des victimes.
- Sanction des auteurs.
- Structuration de l'action dans les trois versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques.
- Exemplarité des employeurs publics

De la même façon, c'est quelque chose que nous aurions du mal à mener en étant tout seul, à trouver les solutions pour mener cette action de lutte contre les actes de violence et de discrimination et surtout pour protéger le personnel non pas dans notre volonté mais simplement avec les moyens qu'il faut développer.

Donc, nous avons besoin d'être accompagnés et pour cela le Centre de Gestion a choisi de piloter le dispositif en même temps qu'il a recruté des personnes compétentes pour accompagner les collectivités face aux situations de violence, de la même façon que nous pourrions parler, par exemple, de médiateurs que le Centre de Gestion embauche et qu'il met à la disposition des collectivités sur certaines thématiques. Nous nous raccrochons au contrat ou à la prestation de service du Centre de Gestion pour bénéficier de ce conseil, de cette aide, sinon il faudrait trouver nos propres médiateurs, nos propres moyens, ce qui serait plus compliqué.

Donc, le Centre de Gestion a choisi de piloter le dispositif avec un contrat auprès de prestataires.

Le Centre Communal d'Action Sociale adhère à cette prestation depuis 2021 et l'échéance arrivant au 31 décembre il est proposé de renouveler pour une durée de quatre ans à nouveau pour les services suivants :

- Fourniture d'un outil dématérialisé permettant de recueillir les signalements des agents et de suivre le traitement du signalement (traçabilité des échanges)
- Prestations de conseil, d'accompagnement et de traitement des situations.

De manière concrète, l'accompagnement du CDG69 comprend :

- Une procédure de recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements...
- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes de tels actes ou agissements vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien

- Une procédure d'orientation des agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements vers les autorités compétentes pour prendre toute mesure de protection fonctionnelle appropriée.

L'accès à la plateforme et le pilotage du dispositif sont assurés par le CDG69, en lien avec le prestataire.

Nous avons une convention d'adhésion avec un certificat d'adhésion à notre disposition qui fixe les conditions de mise en œuvre de ce protocole.

Les collectivités versent une participation annuelle dont le montant dépend de la taille de la collectivité. Il est pour nous de 300 € pour le CCAS.

Voilà pour faire en synthèse l'exposé du rapport.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de bien vouloir :

- Approuver la convention d'adhésion à intervenir en application de l'article L452- 43 du Code Général de la fonction publique avec le cdg69 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.
- Approuver le paiement annuel au cdg69 d'une somme de 300 euros relative aux frais de gestion et au pilotage du contrat jusqu'au terme de la convention et calculée compte tenu de ses effectifs.
- Dire que les dépenses afférentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

Mme DU VERGER.- Vous l'utilisez à Tassin la Demi-Lune ?

M. LE PRÉSIDENT.- Je n'en ai pas connaissance.

M. ALLEG.- Il n'y a rien qui a justifié de l'utiliser.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas eu de signalement mais les agents sont au courant du dispositif comme les agents de la Ville d'ailleurs.

Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

5. Création d'un emploi permanent sur le cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux pour la résidence Beau Séjour

Présentation du rapport par M. CHARMOT.

M. LE PRÉSIDENT.- La résidence Beau Séjour bénéficie actuellement de ce qu'on appelle un forfait soins, qui est une dotation financière de la part de l'État dans le cadre des missions de la résidence portée et attribuée par l'Agence Régionale de Santé.

Nous avons en contrepartie des prestations que nous développons qui émergent à ce forfait soins. Or, les critères évoluent et nous avons aussi une évolution nous-mêmes en interne en termes d'organisation puisque nous avons dans le cadre de ce forfait soins une prestation avec des étudiants qui font des permanences et qui font de la garde en cas d'incident, de soins pour les résidents mais ce dispositif que nous avons n'entre plus aujourd'hui dans les critères d'éligibilité, comme on dit souvent quand il s'agit d'obtenir des subventions ou des dotations.

Donc, nous réfléchissons en même temps que nous voulons voir comment amener des actions qui peuvent permettre de bénéficier de ce forfait, de son maintien puisque depuis de nombreuses années on parle de son éventuelle disparition ou de son éventuel arrêt peut-être pour des résidences comme la nôtre.

Je ne veux pas être oiseau de mauvais augure mais dans ce qu'on entend aujourd'hui, les économies qu'il faut faire, je ne sais pas parce que je ne suis pas en direct avec le gouvernement pour savoir ce qu'il a dans la tête mais on pourrait imaginer que certaines choses puissent un jour ou l'autre arriver sur des aides financières de cette nature et conduire à ce qu'elles ne soient plus octroyées mais pour l'instant elles le sont.

Nous avons eu en interne un départ de notre aide-soignante en fin d'année 2022. Nous avons les étudiants qui font les gardes de nuit.

Nous envisageons de recruter un agent au profil de soignant infirmier parce que ce type de compétence-là rentre dans le dispositif d'accès à ce forfait soins. Il y a d'autres choses mais celui-ci peut en faire partie.

Le deuxième point est que nous pouvons être amenés à avoir, le cas échéant, un intérêt à avoir ce type de poste et de compétence dans la résidence Beau Séjour, notamment avec un départ annoncé en retraite du médecin coordinateur d'ici la fin de l'année. Donc, nous n'avons toujours pas le côté médical ou santé particulièrement dans le personnel de la résidence.

Nous verrons comment les choses vont évoluer mais avec la création, puisque c'est de cela dont il s'agit, d'un emploi dans le tableau des effectifs du CCAS, Beau Séjour étant un équipement mais ce sont bien les emplois du CCAS, il est proposé de pouvoir créer ce type d'emploi

pour, le moment venu, pouvoir faire ce recrutement et entre temps regarder de façon plus précise ce qui participe de l'intérêt de la résidence et du CCAS d'émarger à ce forfait soins car si le forfait soins permet d'avoir une ressource c'est en contrepartie de dépenses. Donc, il faut aussi s'assurer que nous ayons un réel bénéfice financier entre autres à créer des postes pour obtenir une subvention plutôt que d'assurer le service par d'autres moyens et éventuellement se passer de la subvention.

Le principe des subventions est que généralement cela ne dure pas toute la vie. Par contre, une fois que les embauches sont faites elles sont pérennes. Et l'organisation peut évoluer dans un service comme celui-ci, donc il faut, surtout dans cette période, prendre encore un peu de temps pour réfléchir au bon moment où il faudra recruter ce type d'emploi, éventuellement voir comment il faut faire bouger un peu l'organisation pour que la décision soit la plus appropriée au moment où on la mettra en œuvre.

Mais si on ne crée pas d'emploi il est évident que le jour où on voudra le faire il faudra repasser devant le Conseil d'Administration pour créer de l'emploi.

Dans la grille de métiers et d'emplois du CCAS, en tout cas dans l'idée de le flécher vers la résidence, il est intéressant d'avoir ce type de compétence que nous avons d'ailleurs par le passé parce que nous avons des agents et des personnes pas forcément à la résidence mais dans le giron du CCAS, qui étaient du métier de la santé avec ce grade d'infirmier ou cadre de santé. Pour ceux et celles qui l'ont connue, il y avait Mme Sylviane JOURNOUX(?), la coordinatrice du pôle petite enfance, c'était un cadre de santé.

Ce type d'emploi n'est plus aujourd'hui dans notre tableau des effectifs parce qu'il n'était pas nécessaire pour la petite enfance d'avoir un cadre de santé. Il est préférable d'avoir un professionnel du secteur de la petite enfance ou qui a cette connaissance, pas nécessairement d'être cadre de santé.

Mais nous allons nous redonner la possibilité d'avoir ce type d'emploi dans notre tableau des effectifs et le moment venu de pouvoir recruter.

Y a-t-il des questions ?

Mme DU VERGER.- C'est effectivement un emploi dont on ne peut pas se passer dans ce cadre-là. Ceci dit, aujourd'hui on voit bien que dans le milieu médical le recrutement des personnes devient compliqué. Il est impossible de trouver des infirmiers, infirmières, médecins, etc. Effectivement, là ce n'est pas l'hôpital mais malgré tout...

M. LE PRÉSIDENT.- Oui, ce sont de toute façon des métiers en tension. Ce n'est jamais sûr par avance.

Nous chercherions des jardiniers ou des employés de restauration ou d'autres compétences en comptabilité, etc. ce serait sans doute moins complexe mais c'est vrai que dans ce domaine d'activité c'est plus difficile de trouver.

Mme DU VERGER.-En même temps, c'est une résidence senior. Ils sont autonomes. Là, vous ouvrez simplement la possibilité, nous n'embauchons pas quelqu'un. Je comprends que vous vouliez garder cette subvention de l'ARS, mais est-ce que nous en avons vraiment besoin ?

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas chercher la subvention pour la subvention parce qu'en plus comme il faut mettre des dépenses en face de la subvention, les dépenses en général restent et la subvention peut disparaître. Une fois que vous avez créé la dépense, si la subvention disparaît c'est 100 % de charge pour la collectivité puisqu'il faut tout financer.

Le sujet est dans le contexte où il y a quand même quelques éléments qui vont bouger : le médecin, l'organisation interne, des étudiants qui font de la garde le week-end. Est-ce que nous en avons besoin de la même façon dans les mêmes conditions ?

Cette réflexion-là va se poursuivre et dans le contexte d'incertitude actuel sur les moyens donnés aux collectivités créer le poste nous donne au moins un moyen, une possibilité - on crée le poste, cela crée zéro dépense - le temps de réfléchir à la façon dont il faudrait pouvoir recruter la personne.

Vous l'avez vu, le forfait soins couvre plutôt des dépenses en ressources humaines, il ne finance pas un cours de gym ou de sophrologie ou d'atelier mémoire, il faut que ce soit plus sur la question de la santé, de la sécurité, de la prévention des personnes puisque l'on est dans le domaine de la santé supervisé par l'ARS. Forcément, si nous voulons émarginer à ce forfait il faut avoir un moyen dans la collectivité de pouvoir y prétendre. En créant ce poste nous avons ce moyen mais de quelle façon précisément faudra-t-il le mettre en œuvre ? C'est quelque chose qui continuera d'être réfléchi parce que nous ne savons pas encore exactement notamment pour 2025 de quoi il retournera sur le plan financier, quels seront les moyens dont nous disposerons dans les collectivités et les besoins.

Mme DU VERGER.- Est-ce que ces personnes ont besoin d'avoir en interne quelqu'un qui est cher pour la collectivité alors qu'elles peuvent avoir leur propre médecin généraliste ?

M. LE PRÉSIDENT.- Nous nous donnons un outil technique, administratif et après nous réfléchissons. De toute façon, pour le recrutement et pour embaucher nous reviendrons devant vous le moment venu si nous le faisons. Cela se passera ici.

Y a-t-il d'autres questions ou observations ? S'il n'y en a pas, je vous propose de voter le rapport.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

PETITE ENFANCE

6. Barème de participations familiales des crèches Gardelune et Clair de Lune

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Comme vous le savez, les crèches municipales sont financées par la CAF, le CCAS et la participation des familles. La CAF verse plusieurs aides aux structures, des aides à l'investissement et différentes aides au fonctionnement dont la PSU (prestation de service unique). La PSU est un financement à l'heure par enfant sur la base des heures facturées aux familles.

Une des contreparties du versement de la PSU est une tarification modulée, fixée par la CAF et appliquée aux familles dont les enfants sont accueillis en structure, sachant que cette tarification appliquée aux familles est la même sur l'ensemble du territoire pour une même égalité d'accès au service.

La participation financière des familles se fait en fonction des revenus nets imposables, de la composition de la famille et du nombre d'enfants.

Vous avez dans le rapport le plancher et le plafond pour l'année 2024.

Le plafond à partir du 1^{er} septembre est de 7000 €. Le plancher est de 765,77 €. Il augmente un tout petit peu.

Le plafond augmente de 1000 € à compter du 1^{er} septembre.

Si on fait le calcul à compter du 1^{er} septembre, il y a une petite coquille mais le montant le plus bas par heure facturée est de 15 centimes d'euro et pour le plus haut de 4,33 €. Cela varie très peu d'une année sur l'autre puisque l'année dernière nous étions entre 0,15 et 3,77.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le barème des participations familiales des crèches Gardelune et Clair de Lune, sachant que c'est quelque chose qu'on vous redemande chaque année et qui est obligatoire.

Il y a une petite erreur très minime parce qu'on passe à partir du 1^{er} septembre à 7000 €. Cela a été calculé comme cela et à juste titre avant le 1^{er} septembre.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas beaucoup d'options. Il faut voir que sur le taux horaire de prise en charge en crèche des enfants, avec la famille et les différents partenaires on peut presque parler de trois tiers mais pas tout à fait. On est un peu dans cet ordre de grandeur sachant que les familles paient un peu moins qu'un tiers, 20 %, et après il y a 80 % entre l'État par la CAF et la Ville.

Je me permets de rappeler, c'est une considération personnelle mais aussi de responsable public, que quand on a la possibilité d'avoir la garde de son enfant pour 15 centimes de l'heure ce n'est pas bien cher pour la responsabilité que cela représente, les enjeux, les coûts de gestion et surtout la responsabilité. Prendre en charge les enfants des autres est très exigeant.

De mon point de vue, mais ce n'est que le mien, je pense que peu à peu si on va vers quelque chose qui ne coûte quasiment rien on aura perdu un peu le sens de la responsabilité et surtout de la qualité du travail qui est délivré par les personnes qui accueillent les enfants dans les structures. C'est quand même très peu cher pour les familles, même si cela peut monter un peu plus haut jusqu'à 4,33 € mais sur 11 ou 12 € de l'heure, étant donné en plus la difficulté à recruter dans ce métier. La considération pour le métier et sa juste rémunération échappent à un certain nombre de parents mais ce n'est que mon point de vue.

7. Les projets d'établissement et le règlement de fonctionnement des crèches Gardelune et Clair de Lune

Présentation du rapport par Mme ACQUAVIVA.

Mme ACQUAVIVA.- Nous avons présenté un rapport quasi-similaire l'année dernière à la même époque. Nous avons déjà délibéré sur les deux projets d'établissement ainsi que sur le règlement de fonctionnement.

Nous avons délibéré pour tenir compte des évolutions réglementaires et notamment du décret du 30 août 2021 qui instaure la charte nationale de l'accueil du jeune enfant. Je vous en avais parlé l'année dernière.

Cette charte doit se décliner dans les différents axes du projet d'établissement qui comporte un projet d'accueil, un projet éducatif duquel découle le projet pédagogique, un projet social et un projet de développement durable.

La petite subtilité est que la Métropole nous demande de dissocier le règlement de fonctionnement du projet d'établissement en lui-même. Voilà pourquoi nous revotons ce que nous avons voté l'année dernière.

Mme HENRY.- Il n'y a pas de changement sur le fond. C'est juste un de nos financeurs qui nous demande de séparer alors qu'avant nous avons un seul document pour les deux. C'est tout simplement cela que nous vous proposons aujourd'hui.

Mme ACQUAVIVA.- Et nous avons ajouté dans le règlement de fonctionnement certaines annexes qui n'avaient pas encore été inscrites. Mais cela ne change pas ce que nous avons voté l'année dernière.

Mme HENRY.- De toute façon, nous n'avons pas le droit de le changer. C'est vraiment la forme, pas du tout le fond.

Mme ACQUAVIVA.- En ce sens, il est demandé au Conseil d'Administration de porter un avis sur les projets d'établissement et le règlement de fonctionnement des crèches Gardelune et Clair de Lune.

Nous vous demandons de vous positionner sur la forme et pas sur le sur lequel nous avons voté l'année dernière.

Le rapport est adopté à l'unanimité des membres présents.

POINT D'INFORMATION

8. Convention CAF - bonus trajectoire 2025

Mme ACQUAVIVA.- Je pense que nous en parlerons un peu plus au CA du mois de décembre. C'était pour vous parler d'une nouvelle aide au fonctionnement qui va nous être plutôt favorable puisque cela concerne le développement de nouvelles places, de nouveaux berceaux supplémentaires sur la commune. Comme vous le savez, nous allons ouvrir le pôle petite enfance de la Raude au 1^{er} janvier 2025. Nous aurons 36 places supplémentaires et ce bonus trajectoire de développement va nous aider à financer ces places supplémentaires.

Je crois que nous pouvons avoir jusqu'à 300 € de plus par place, sachant que le bonus territoire qui est aussi une aide de fonctionnement et qui est un financement au berceau va être revalorisé au 1^{er} janvier 2025.

Mme HENRY.- C'est pour cela que nous rentrerons plus dans les détails au prochain CA car nous allons faire des avenants et vous expliquer dans la globalité tout ce qui va augmenter. Ce sont des annonces que nous avons eues très récemment, c'est pour cela que nous l'avons mis en point d'information. Cela sort du four.

Mme ACQUAVIVA.- C'était pour vous en informer sachant qu'en fin d'année il y aura un avenant au contrat. Nous vous informerons plus précisément de ces bonus-là.

Nous avons fini l'ordre du jour.

M. BLANCHIN.- Le prochain CA est bien le 19 décembre ?

Mme ACQUAVIVA.- Oui.

M. LE PRÉSIDENT.- Bonne soirée.

(La séance est levée à 20 heures 20.)